

**Présents:** Mmes Michèle DASNOY, Ghislaine LARTIGUE, Sandrine ROCCHIETTI, Nathalie ROSSI, M Damien NOGUES, Alain PERRY, Jean-Marie ROBERT.

**Absent excusé:** M Patrick CREMA, Guillaume LEJEUNE, Philippe ROCCHIETTI.

**1- Retour d'information sur les commissions de l'agglomération d'Agen**

Plusieurs commissions, bureaux et conseils d'agglomération ont eu lieu depuis le dernier conseil municipal : Chacun des participants à ces commissions a présenté les points importants concernant la commune.

**2- Présentation de la Société d'Economie Mixte (SEM) 47**

M Cyril GALTIE, directeur de la SEM 47, a présenté la structure et les activités et services qu'il peut proposer aux collectivités.

La commune de Saint Nicolas recherche une structure capable de piloter et suivre le processus de choix du contractant qui sera chargé de construire et exploiter le parc photovoltaïque sur les 5,5 ha de gravière qui seront restitués de façon anticipée à la commune.

A fin de garder un peu de temps pour la réflexion, le conseil délibèrera sur le choix de SEM 47 lors du prochain conseil municipal.

**3- Délibération pour l'attribution d'une prime pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire**

Exceptionnellement, la loi autorise les collectivités à verser une prime aux agents territoriaux avec un certain nombre de conditions.

Le montant forfaitaire a été fixé à 400 € pour un temps plein pour les agents dont la rémunération brute perçue est inférieure à 23 700 € et à 500 € pour les autres.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité autorise M le Maire à signer tous les documents nécessaires.

**4- Délibération pour le renouvellement de la ligne de trésorerie avec le crédit agricole**

Il est proposé de renouveler la ligne de trésorerie dont nous disposons depuis un an pour une durée d'un an supplémentaire.

Le montant demandé est de 100 000 €, les frais de dossier sont de 280 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité autorise M le Maire à signer les documents nécessaires.

## 5- Vote du compte administratif 2023

### Investissements:

#### Dépenses :

Prévues :	384 347,28 €
Réalisées :	331 964,21 €

#### Recettes :

Prévues :	348 347,28 €
Réalisées :	139 638,77 €

### Fonctionnement :

#### Dépenses :

Prévues :	438 802,97 €
Réalisées :	261 050,49 €

#### Recettes :

Prévues :	519 818,07 €
Réalisées :	538 575,97 €

### Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement :	-192 235,44 €
Fonctionnement :	277 525,48 €
Résultat global :	85 200,04 €

M le Maire s'est retiré lors de la présentation du compte administratif.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants approuve le compte administratif 2023.

## 6- Vote du compte de gestion 2023

Le compte de gestion est établi par la trésorerie municipale d'Agen à la clôture de l'exercice.

M le maire certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve le compte de gestion 2023.

## 7- Affectation du résultat de fonctionnement 2023

Au vu des résultats du compte administratif:

Fonctionnement 2023 reporté en investissement 2024:	192 325,44 €
Fonctionnement 2022 reporté en fonctionnement 2023 :	85 200,04 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve l'affectation du résultat 2023.

## **8- Délibération pour la vente de parcelles aux familles LOUREIRO et FIGUEIREDO**

La parcelle achetée à M DOSBA a été divisée en 3.

Une parcelle accueille la déviation de la route de Sauveterre. Les 2 autres parcelles sont disponibles. Elles sont limitrophes des propriétés des familles LOUREIRO et FIGUEIREDO.

La famille FIGUEIREDO souhaite acquérir la parcelle A 583, d'une surface de 1983 m<sup>2</sup> pour la somme de 2 100 €.

La famille LOUREIRO souhaite acquérir la parcelle A 585, d'une surface de 6 664 m<sup>2</sup> pour la somme de 7 000 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve ces ventes et autorise M le Maire à signer toutes les pièces relatives à ces sessions.

## **9- Délibération pour une subvention concernant le voyage scolaire de collégiens de la commune**

2 enfants de la commune vont participer à un voyage scolaire d'une semaine en Angleterre.

Nous avons été sollicités par les familles pour participer aux frais de voyage.

Considérant que les collèges sont sous la compétence du Conseil Départemental d'une part, que la commune n'a jamais subventionné de voyages autres que ceux des classes du RPI,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal ne souhaite pas subventionner ce voyage.



## **10- Divers**

Terrain Genon: l'indivision Genon est d'accord pour vendre le terrain qui est derrière le parking de la salle des fêtes et le cours de tennis au prix proposé de 1 € / m<sup>2</sup>. Le terrain a une surface d'environ 14 500 m<sup>2</sup>. Un contact a été pris avec l'EPFL qui pourrait financer l'achat et l'indemnité du fermier sur une durée de 2 à 8 ans.

Pont de Berty: L'entreprise PNR, qui a réalisé des travaux de même type à Puymirol, a été contactée pour établir un devis. Une nouvelle visite « hors d'eau » sera nécessaire pour finaliser le devis cet été.

Toilettes de la salle des fêtes: Le choix des entreprises est quasiment terminé. Il ne manque qu'un devis pour un corps de métier. D'ors et déjà, on peut dire que 6 000 € de marge sont consommés sur les 8 000 € que nous avons gardé pour inflation et imprévus.

Signatures:

Michèle DASNOY	
Ghislaine LARTIGUE	
Sandrine ROCCHIETTI	
Nathalie ROSSI	
Patrick CREMA	Absent
Guillaume LEJEUNE	Absent
Damien NOGUES	
Alain PERRY	
Jean-Marie ROBERT	
Philippe ROCCHIETTI	Absent